



Froideville

2022

Manuel pour le tri des déchets



A l'usage exclusif des particuliers

A lire attentivement et à conserver !

Petit message de la Municipalité

La Municipalité remercie les citoyens de faire bon accueil au présent fascicule qui vous aidera à mieux gérer le tri des déchets.

Le tri des déchets est non seulement important pour diminuer une part négligeable des coûts de leur traitement, mais constitue aussi un acte civique déterminant dans notre société de consommation du 21^{ème} siècle.

Collecte et tri des déchets

La collecte et le tri des déchets favorisent la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement en évitant la multiplication de substances polluantes dans l'environnement. Certains déchets peuvent être recyclés, tandis que d'autres nécessitent un traitement spécial.

Déchets

De plus en plus de déchets sont triés en vue de leur recyclage, tandis que le volume de déchets à incinérer a tendance à diminuer. La Municipalité rappelle qu'il est **interdit de brûler des déchets en plein air**.

Les informations et conseils que contient ce document vous seront certainement utiles. La Municipalité ainsi que la société DESA SA restent naturellement à votre disposition pour toute précision à leur égard.

La liste exhaustive des produits repris à la déchèterie du Bochet est à disposition sur le site internet de la commune de Froideville.

Merci de votre aimable contribution au respect de l'environnement.

La Municipalité



Petit message de DESA SA

Pour 2020, un objectif national a été défini... trier plus de 60% des déchets produits en Suisse !

Pour atteindre cet objectif, votre commune a décidé de collaborer avec la société DESA SA qui est spécialisée dans le domaine de la gestion de centres de tri. (CenTrium)

Le concept développé par DESA SA permet de récupérer et revaloriser plus de 60 matières différentes.

Tous les containers ou bennes sont signalés par des panneaux munis de pictogrammes et le gardien se tient à votre disposition pour toute information.

Règles de bon usage

- Le CenTrium est réservé exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire de la Commune de Froideville, ainsi qu'au service de voirie.
- Les particuliers doivent être munis d'un macaron.
- L'accès au CenTrium est limité aux véhicules de tourisme n'excédant pas un poids total de 3,5 tonnes, exceptions réservées.
- Le stationnement des véhicules n'est autorisé que pour le déversement des déchets dans les containers. Les utilisateurs devront impérativement quitter le site dès leur déchargement terminé.
- Les usagers devront se conformer aux règles élémentaires de sécurité sur le site, à savoir :
 - Arrêt du moteur durant le déchargement ;
 - Interdiction formelle de descendre dans les bennes ;
 - Interdiction formelle de récupérer quelque matériel que ce soit ;
 - Respecter les consignes de tri émanant du gardien ;
 - Le gardien ou son remplaçant est présent sur le site pour accueillir et conseiller les usagers sur les modalités du tri des déchets, leurs destinations et les modes de recyclage. Ils assurent également la sécurité sur le site et l'entretien des lieux.
- Nous recommandons aux utilisateurs d'arriver suffisamment tôt afin d'avoir terminé de déposer leurs déchets avant l'heure de fermeture.
- Les matériaux de démolition (terre, pierre, béton, brique, etc.) sont acceptés en petite quantité, soit 200 litres au maximum.

Ordures ménagères



La récolte des ordures ménagères est effectuée les jeudis. Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés sur la bordure du domaine public **le matin avant le ramassage**

Le ramassage des ordures ménagères se fait « au porte-à-porte », ou en bout de rue chaque jeudi à **l'exception des jeudis fériés (reporté au lendemain)**.

Depuis 2013

- Seul le sac officiel taxé blanc et vert est admis pour la collecte des déchets incinérables.
- Les sacs à déchets (noirs) et transparents ne sont pas admis.
- L'achat des sacs officiels est possible dans la grande distribution, dans de nombreux commerces proches de chez vous ainsi que dans les offices de Poste.

Horaires de la déchèterie du Bochet

Toute l'année

Lundi :	fermé
Mardi :	16h00-17h30
Mercredi :	16h00-17h30
Jeudi :	16h00-17h30
Vendredi :	14h00-18h30
Samedi :	08h00-11h30/13h30-15h00

Pendant les heures d'ouverture téléphone :
079 / 815 64 95



Accessibilité à la déchèterie du Bochet



Froideville

MACARON D'ACCÈS A la déchèterie du Bochet

- **Ce macaron doit être posé visiblement sur votre pare-brise (les piétons, cyclistes, motards, etc. doivent l'avoir sur eux).**
- Ce macaron est transmissible entre les personnes vivant dans un même ménage. Toute personne qui n'est pas en mesure de présenter le document se verra refuser l'accès à la déchèterie.
- Seuls les déchets encombrants et/ou recyclables peuvent être déposés à la déchèterie (voir info-déchets)
- Pour l'obtention d'un macaron supplémentaire par ménage ou en cas de perte de celui qui est en votre possession, veuillez vous adresser à l'administration communale (tél : 021 881 22 27) qui vous délivrera un nouvel exemplaire contre paiement de Fr.30.-. En cas de départ définitif, le macaron doit être remis au même office.

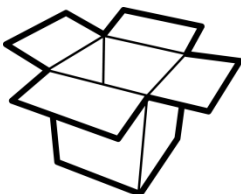

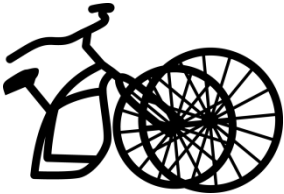

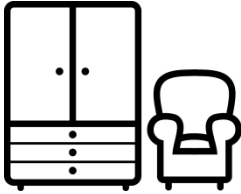


La Municipalité






Ce macaron vous est remis gratuitement par l'administration communale lors de votre arrivée à Froideville (un par ménage). Un macaron supplémentaire peut être obtenu, il vous sera facturé Fr.30.-.

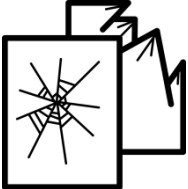
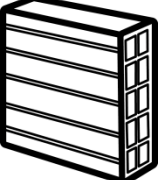

Toute personne n'étant pas en mesure de présenter le macaron se verra refuser l'accès à la déchèterie. Lors du départ définitif, le macaron doit être remis au même office.


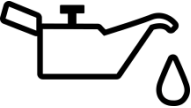





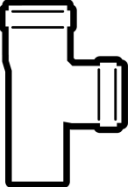
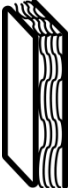
Matières reprises au CenTrium (extérieur)

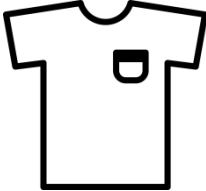
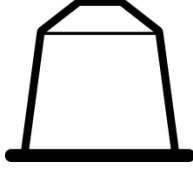
	CARTON	<p style="text-align: center;">Admis : Cartons ondulés, grammage de plus de 224 grammes</p> <p style="text-align: center;">Non admis : Sacs cabas, le papier</p>
	PAPIER	<p style="text-align: center;">Admis : Journaux, livres, revues et illustrés sans plastique, enveloppes avec ou sans fenêtres, annuaires, papiers</p> <p style="text-align: center;">Non admis : Sacs cabas, carton, emballages cadeaux</p>
	FERRAILLE	<p style="text-align: center;">Admis : Les déchets plus de 50% de métal, vélos, trottinettes, outils en métal, etc.</p> <p style="text-align: center;">Non admis : Les matières triées dans les autres conteneurs, cuivre, aluminium</p>
	PLASTIQUES EN VRAC	<p style="text-align: center;">Admis : Bidons, seaux, bouteilles de lessive</p> <p style="text-align: center;">Non admis : Tuyaux d'arrosage, métal</p>
	ENCOMBRANTS	<p style="text-align: center;">Admis : Matelas, moquette, canapés, matériaux composite</p> <p style="text-align: center;">Non admis : Bois, ferraille, sacs fermés (À ouvrir)</p>
	BOIS	<p style="text-align: center;">Admis : Poutres, meubles (sans grosses ferrures), palettes, caisse, etc.</p> <p style="text-align: center;">Non admis : Branches, sapins de Noël, grosses ferrures, meubles composites</p>
	COMPOST BRANCHES	<p style="text-align: center;">Admis : Branches diamètre jusqu'à 15cm, élagages de haies, buissons, etc.</p> <p style="text-align: center;">Non admis : Gazon, mégots de cigarette, métal, sacs</p>




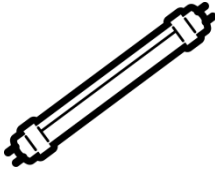

	COMPOST GAZON	Admis : Herbe, nourriture crue, coquilles d'œufs, litières à chat (sable naturel) Non admis : Branches, mégots de cigarette, sacs biodégradables
	BOUTEILLES 3 VERRES	Admis : Les bouteilles triées par couleur Bouteilles bleues à mettre dans verre vert Non admis : Verres à pied, vitres, miroirs (Verres plats)
	BOUCHONS EN LIÈGE	Admis : Bouchons en liège Non admis : Bouchons en plastique, métalliques
	BOUCHONS EN MÉTAL	Admis : Bouchons, capsules en métal Non admis : Bouchons en plastique
	BOUCHONS EN PLASTIQUE	Admis : Bouchons, capuchons en plastique Non admis : Bouchons en métal, en liège


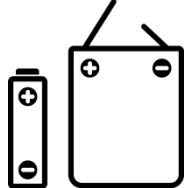
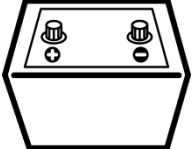
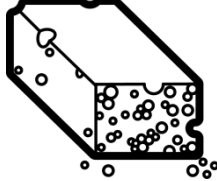
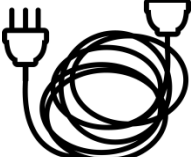

	VERRES PLATS MIROIRS	Admis : Verres plats, vitres, miroirs, verres à pied Non admis : Bouteilles en verres, inertes, plastiques, cadres en bois, métal
	TERRE CUITE	Admis : Matériaux en terre cuite, briques, poterie, assiettes, vases, etc. Non admis : Béton, mortier, plâtre
	BÉTON/MORTIER	Admis : Matériaux en béton ou mortier Non admis : Ferraille, briques ou éléments en terre cuite et autre matériaux inertes



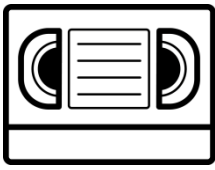

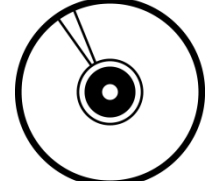



	PLÂTRE	<p>Admis : Plâtre en général</p> <p>Non admis : Carton, terre cuite et autres matériaux inertes</p>
	HUILES MINÉRALES	<p>Admis : Huiles minérales, pour moteurs, engrenages, huile hydraulique</p> <p>Non admis : Huiles végétales</p>
	HUILES VÉGÉTALES	<p>Admis : Huiles végétales, friteuse, glycérine, margarine</p> <p>Non admis : Huiles minérales</p>

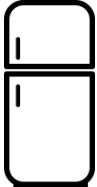

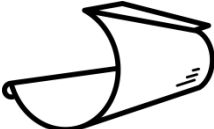
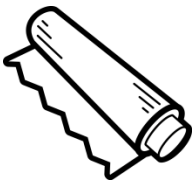
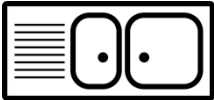

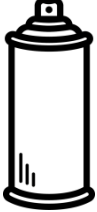

	PNEUS DÉJANTÉS	<p>Admis : Pneus déjantés / jantés</p> <p>Payant / s'adresser au gardien</p>
	HOUSSES PLASTIQUE	<p>Admis : Housses en plastique, propres et de même couleur</p> <p>Non admis : Sacs poubelles, matières souillées</p>
	PVC	<p>Admis : Tuyaux, raccords, coudes</p> <p>Non admis : Tuyaux et tubes en PE</p>
	ISOLATIONS DIVERSES	<p>Admis : Isolations, laines de verre, de pierre</p> <p>Non admis : Cartons, plastiques</p>




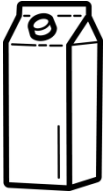


	<p>HABITS CHAUSSURES</p>	<p>Admis : Rideaux, habits, chaussures, couvertures, manteaux, etc. (À mettre dans des sacs fermés) Non admis : Habits en vrac sans sac</p>
	<p>CAPSULES NESPRESSO</p>	<p>Admis : Uniquement les capsules standards de la marque Nespresso Non admis : Autres capsules en plastique</p>

	<p>TOXIQUES</p>	<p>Admis : Insecticides, mercure, thermomètres, liquides corrosifs, etc. Merci de bien vouloir les garder dans l'emballage d'origine</p>
	<p>PEINTURES A EAU</p>	<p>Admis : Peintures à l'eau Non admis : Peintures avec solvants</p>
	<p>PEINTURES AVEC SOLVANTS</p>	<p>Admis : Peintures avec solvants Non admis : Peintures à l'eau</p>
	<p>TUBES NÉON</p>	<p>Admis : Tubes néon de toutes grandeurs (Merci de ne pas les casser) Non admis : Ampoules</p>
	<p>AMPOULES ÉCONOMIQUES</p>	<p>Admis : Ampoules sans emballage Non admis : Ampoules normales, emballages</p>

	<p align="center">AMPOULES NORMALES</p>	<p align="center">Admis : Ampoules sans emballage Non admis : Ampoules économiques, emballages</p>
	<p align="center">MÉDICAMENTS</p>	<p align="center">Admis : Médicaments, seringues, sirops, tablettes, cosmétiques Non admis : Sacs</p>
	<p align="center">PILES</p>	<p align="center">Admis : Piles et accumulateurs sans emballage Non admis : Batteries, emballages</p>
	<p align="center">BATTERIES</p>	<p align="center">Admis : Batteries, voitures, camions, scooter, etc... Non admis : Emballages</p>
	<p align="center">POLYSTYRÈNE EXPANSÉ</p>	<p align="center">Admis : Polystyrène blanc (n°06) et couleurs (Il se casse facilement) Non admis : Barquettes alimentaire, boulettes et chips de couleur</p>
	<p align="center">JOUETS</p>	<p align="center">Admis : Jouets en bons état, puzzles, livres, etc. Non admis : Jouets cassés, non utilisables</p>
	<p align="center">CÂBLES ET FILS ISOLÉS</p>	<p align="center">Admis : Câbles sans transformateur Non admis : Transformateurs, batteries</p>
	<p align="center">ÉLECTRONIQUE DE LOISIRS</p>	<p align="center">Admis : Télévisions, téléphones portables, télécommandes Non admis : Piles et accumulateurs</p>

	<p align="center">INFORMATIQUE</p>	<p>Admis : Écrans d'ordinateur, claviers, souris, imprimantes (sans papier et toner) Non admis : Câbles d'alimentation si débranchables</p>
	<p align="center">PETITS ÉLECTROMÉNAGERS</p>	<p>Admis : Mixeur, sèche-cheveux, aspirateurs Non admis : Câbles d'alimentation si débranchables</p>
	<p align="center">CASSETTES VIDÉO</p>	<p>Admis : Cassettes vidéo et musique sans emballage Non admis : Emballages</p>
	<p align="center">CARTOUCHES TONER</p>	<p>Admis : Cartouches d'encre et tonner sans emballage Non admis : Emballages</p>
	<p align="center">CD / DVD</p>	<p>Admis : CD et DVD sans emballage Non admis : Emballages</p>
	<p align="center">DISQUETTES INFORMATIQUE</p>	<p>Admis : Disquettes sans emballage Non admis : Emballages</p>
	<p align="center">RADIOGRAPHIES</p>	<p>Admis : Radiographie toutes dimensions Non admis : Emballages</p>
	<p align="center">GROS ÉLECTROMÉNAGERS</p>	<p>Admis : Machines à laver, lave-vaisselle et autres gros électroménagers Non admis : Câbles d'alimentation si débranchables</p>

	RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS	Admis : Réfrigérateurs et congélateurs Non admis : Câbles d'alimentation si débranchables
	CANETTES ALUMINIUM	Admis : Uniquement les canettes en aluminium ayant contenu des boissons Non admis : Boîtes fer blanc, reste de liquide
	CUIVRE	Admis : Chéneaux, ustensiles et autres matériaux en cuivre
	ALUMINIUM MÉNAGERS	Admis : Papier en aluminium, emballages, barquettes à animaux et autres matières ménagères en aluminium Non admis : Canettes, sachets chips (incinérables)
	INOXYDABLES	Admis : Evier, tubes, plaques en inox dans la benne ferraille Non admis : Aluminium, fer blanc
	BOÎTES FER BLANC	Admis : Boîtes en fer blanc pressé Non admis : Canettes en aluminium, restes de nourriture
	AÉROSOLS	Admises : Aérosols (spray), peintures, crèmes, déodorants, mousse à raser, etc... (Mettre le capuchon dans le plastique) Non admis : Bouchons en plastique
	ALUMINIUM	Admis : Matériaux en aluminium / non ménager dans la benne ferraille Non admis : Aluminium ménager, canettes

	<p align="center">BOUGIES</p>	<p>Admis : Bougies, toutes grandeurs sans emballage</p> <p>Non admis : Bougeoirs</p>
	<p align="center">VIEUX PAIN alimentation</p>	<p>Admis : Pain non moisi</p> <p>Non admis : Pâtisseries et autres nourritures telles que coquilles de crustacés, os de poulet ,etc.</p>
	<p align="center">BOUTEILLES EN PE</p>	<p>Admis : Bouteilles en matière PE (lait)</p> <p>Non admis : Restes de boisson, plastique</p>
	<p align="center">TETRA BRIQUES</p>	<p>Admis : Tetra briques ayant contenu des jus ou boissons</p> <p>Non admis : Aluminium, carton</p>
	<p align="center">BOUTEILLES EN PET</p>	<p>Admis : Bouteilles en matière PET ayant contenu des boissons</p> <p>Non admis : Autres matériaux en PET / plastiques</p>
	<p align="center">BONNE HUMEUR</p>	<p>Admis : Amabilité, sourire courtoisie et bonne humeur</p>

FAQ

Pourquoi doit-on éviter de mettre les sacs cabas (type grandes surfaces) dans le carton et le papier ?

La matière dont sont constitués ces sacs est fortement encollée pour résister à l'humidité. Pour être recyclé, elle doit être débarrassée de cette colle, ce qui est très difficile.

En outre, il est pratiquement impossible de blanchir les cabas colorés, car la couleur fait partie intégrante de la composition du papier.

Que faut-il faire de la litière à chat ?

Si les déchets compostables de votre commune sont traités par une compostière industrielle, vous pouvez la mettre dans le container des déchets compostables.

Par contre, si vous ou votre déchèterie faites votre propre compost, il ne faut pas y mettre les litières (Pas de sable synthétique).

Si il n'y pas de compost veuillez le mettre dans les matériaux inertes.

Où mettre les classeurs que l'on veut jeter ?

Il faut les mettre dans la benne à encombrants.

Pourquoi doit-on trier le verre par couleurs ?

Les nouveaux emballages en verre doivent être fabriqués avec du verre d'une même couleur. Seul le verre vert peut être produit avec du verre mélangé. Donc, lorsque vous avez un doute sur la couleur de votre bouteille, mettez-la dans le verre vert.

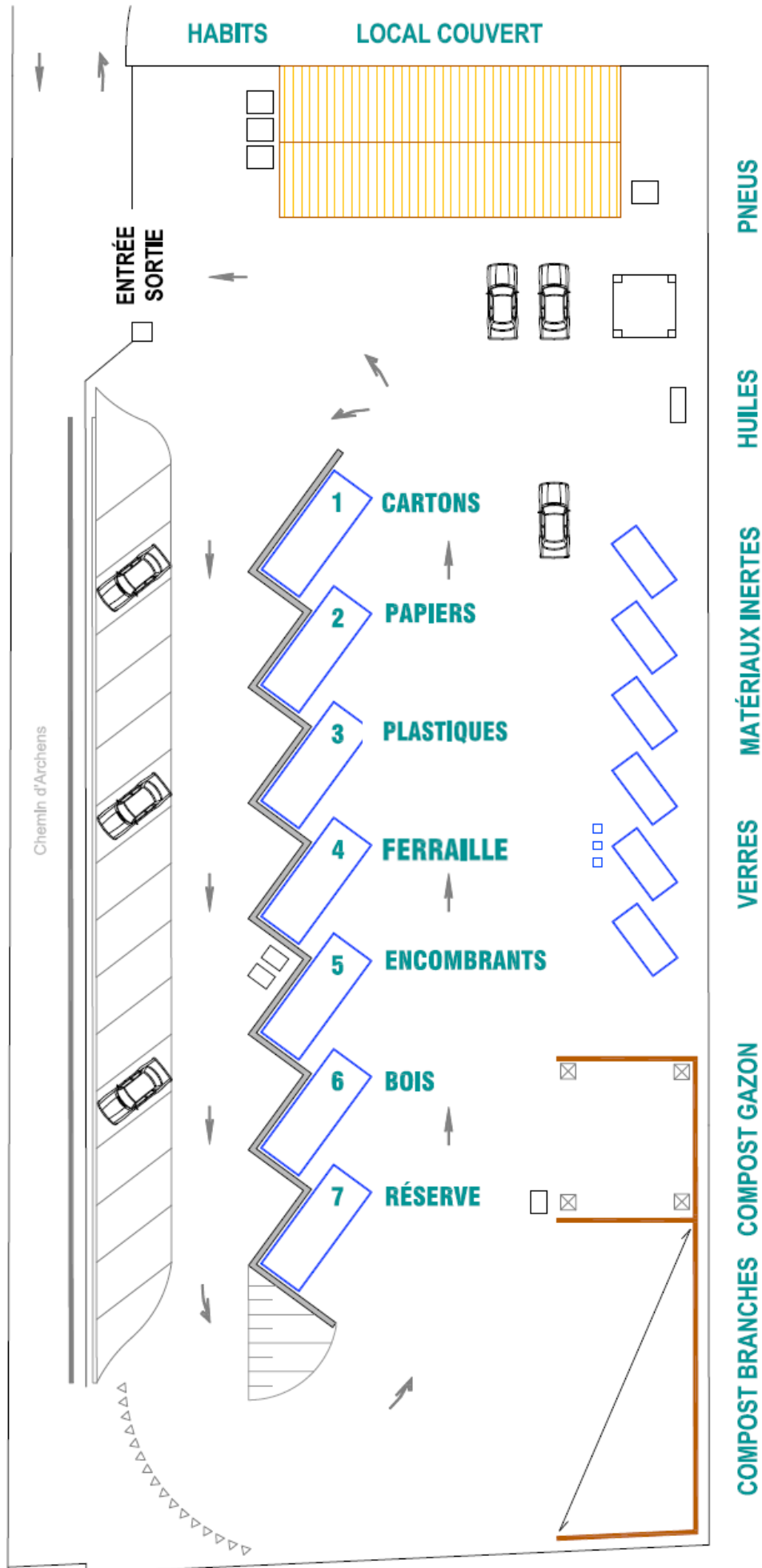
Pourquoi recycler les bouchons en plastique ?

Si autrefois, les bouchons devaient rester sur les bouteilles, ce n'est plus le cas aujourd'hui. On peut à loisir séparer le bouchon et le déposer dans le conteneur prévu à cet effet. Ceci facilite le tri du PET et du PVC. Il nous permet de le remettre à une association qui soutient l'achat de fauteuils pour handicapés.

Comment reconnaître les produits en aluminium d'un produit à incinérer ?

Une astuce toute simple vous permet de pouvoir facilement différencier les deux. Elle consiste à plier ou à chiffonner la matière ; si celle-ci reprend sa forme ce n'est pas de l'aluminium, si au contraire, elle reste chiffonnée vous pouvez la déposer dans le conteneur d'aluminium.

Plan extérieur déchèterie du Bochet



Plan intérieur déchèterie du Bochet

